

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 746

présenté par

M. Michoux, M. Allegret-Pilot, Mme Barèges, M. Chaix, M. Michelet, M. Trébuchet, Mme Sicard,  
M. Casterman, M. Monnier, Mme Besse, M. Villedieu, M. Buisson, M. Lioret, Mme Dogor-Such,  
Mme Martinez, Mme Lorho, Mme Ranc et M. Ménagé

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« Ce rapport prend notamment en compte, dans le reste à charge pour les familles, les frais liés à l'éloignement des services de soins palliatifs ainsi que les coûts de transports. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à interpeller le gouvernement sur les difficultés d'accès aux soins pour des raisons géographiques ainsi que sur les déserts médicaux.

Dans le reste à charge des familles, le coût des transports, notamment en zone rurale, ne doit pas devenir un frein à l'accès aux soins palliatifs.